

DEPARTEMENT  
13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SALON DE PROVENCE

N° D'ORDRE : 05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVOCAION  
10 JANVIER 2022

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 janvier 2022

Objet :

**Demande d'actualisation de la  
tarification des différents  
services rendus aux personnes  
âgées**

ACTE TRANSMIS  
EN SOUS-PREFECTURE

LE 18 JAN. 2022

PUBLIE-LE 19 JAN. 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 janvier à dix-huit heures,  
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
régulièrement convoqué, s'est réuni Salle A de la MVA, sous la  
Présidence de Monsieur Stéphane BLANCHARD, Vice-Président du  
C.C.A.S.

**Etaient présents :**

Monsieur Jean-Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER,  
Monsieur Jean-Marie HOUIN, Madame Danielle MALLART, Madame  
Sabine ROUSSELLET, Monsieur Georges VIALAN

**Pouvoirs :**

Monsieur Nicolas ISNARD a donné pouvoir à Monsieur Stéphane  
BLANCHARD

**Absents excusés :**

Monsieur Philippe ADAM, Madame Adelaïde BOSSHARTT, Monsieur  
Ange CALENDINI, Madame Sophie MERCIER, Monsieur Ali  
MOFREDJ, Monsieur Jean-Marie PARTIOT, Madame Catherine  
VIVILLE, Monsieur David YTIER, Monsieur Farid ZERGUINE.

**Secrétariat :**

Madame Brigitte SOLER, Directrice du C.C.A.S.

Par délibération en date du 28 novembre 2019, le Conseil d'Administration du CCAS avait fixé les  
tarifications de prestations rendues aux personnes âgées pour l'année 2020. Ceux-ci sont rappelés dans le  
corps de la délibération ci-dessous. Compte tenu des contraintes sanitaires, les tarifs n'ont pas évolué en  
2021.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'actualiser la tarification des différents services rendus  
aux seniors à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'inflation prévisionnelle de 2022 est de 1,5% sans effet de  
rattrapage pour l'année 2021, année pour laquelle les tarifs sont restés inchangés. Sur cette base, les  
propositions d'évolution des tarifs sont les suivantes :

## A/ TARIFS FIXES EN FONCTION DES RESSOURCES

Pour les prestations accordées sous conditions de ressources, le barème et les tarifs suivants sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration :

<b>Propositions ANNEE 2022</b>	
<b>Tarif A*</b>	<b>Ressources :</b> ≤ 10 881,72 € (personne seule) ≤ 16 893,84 € (couple)
<b>Tarif B</b>	<b>Ressources :</b> Comprises entre 10 881,73€ et 16 600€ (personne seule) Comprises entre 16 893,84€ et 28800€ (couple)
<b>Tarif C</b>	<b>Ressources :</b> ≥ 16 601 € (personne seule) ≥ 28 801 € (couple)

\* Base ressources Aide Sociale

### 1/ Tarifs petits travaux à domicile (tarif horaire)

<b>Tarifs</b>	<b>ANNEE 2020/2021</b>	<b>ANNEE 2022</b>
A	6,60€	<b>6,70€</b>
B	10,85€	<b>11,01€</b>
C	14,70€	<b>14.92€</b>

## 2/ Tarifs des repas

Tarifs	Repas livrés à domicile		Repas en foyer restaurant	
	2020/2021	2022	2020/2021	2022
A	1,90€*	<b>1,90 €*</b>	1,30€*	<b>1,30 €*</b>
B	7,80€	<b>7,92€</b>	5,65€	<b>5,73€</b>
C	9,70€	<b>9,85€</b>	8,90€	<b>9,03€</b>
Collations			1,70€	<b>1,73€</b>

\* Base du tarif aide sociale du Conseil Départemental

### **Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les nouvelles tarifications des différents services rendus aux personnes âgées ;
- **DIT** que cette décision entrera en application à compter du 1er janvier 2022

**POUR :** Monsieur Stéphane BLANCHARD, Monsieur Jean-Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER, Monsieur Jean-Marie HOUIN, Madame Danielle MALLART, Madame Sabine ROUSSELLET, Monsieur Georges VIALAN

1 Pouvoir Monsieur Nicolas ISNARD

**CONTRE :** 0

**ABSTENTION :** 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Au registre suivent les signatures des présents.

  
Stéphane BLANCHARD  
Vice-président du C.C.A.S.

